

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte Rendu de la Séance du 31 mars 2022

Date de convocation :

25 mars 2022

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Procurations : 11

Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance : M Daniel LEROY

Le trente et un mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle A. LE FOLL à St Lunaire, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS Messieurs Pierre CONTIN, Vincent DENBY WILKES, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean Marc DUVAL, Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Pascal GUICHARD, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie Claire MERVIN, Messieurs Jean Luc OHIER, Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : dame Muriel BEZIEL à Monsieur Christian FONTAINE Madame Sophie BEZIER à Monsieur Daniel LEROY, Martine CRAVEIA-SCHÜTZ à Monsieur Yves DERENNE, Madame Frédérique DYEVE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Madame Martine GUENEGANT à Monsieur Arnaud SALMON, Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Pascal GUICHARD, Monsieur Yannick LOISANCE à Monsieur Christian FONTAINE, Madame Patricia MARTINEAU à Madame Lydie DUHIL, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Arnaud SALMON

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Jean Pierre BACHELIER

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER

En début de séance, il est présenté par deux agents de Megalis la situation actuelle du déploiement de la fibre optique, ainsi que les perspectives de développement pour les prochains mois.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022 au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022.

Budget principal – Compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion 2021.

Budget annexe PA Coutelouche – compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2021 du Parc d'Activités de Coutelouche conforme au Compte de Gestion.

Budget annexe PA Orme – compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître, conformément au Compte de Gestion :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2021 du Parc d'Activités de l'Orme à Pleurtuit, conforme au Compte de Gestion 2021.

Budget annexe PA des Landes – compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2021 du Parc d'Activités des Landes, conforme au Compte de Gestion.

Budget annexe PA du SPANC – compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2021 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), conforme Compte de Gestion 2021

Budget annexe Pôle collecte et valorisation des déchets– compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Monsieur le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2021 du pôle collecte et valorisation des déchets, conforme Compte de Gestion.

Affectation des résultats 2021

Les comptes administratifs 2021 étant adoptés, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de la manière suivante :

BUDGET	RESULTAT section fonctionnement 2021	AFFECTATION	
		Section de fonctionnement Article 002	Section d'investissement Article 1068
Budget principal intégrant résultat budget annexe	1 948 553.90 €	0 €	1 948 553.90 €
Pôle collecte et valorisation des déchets	872 739.26 €	872 739.26 €	0 €
SPANC	37 591.29 €	37 591.29 €	0 €
Budgets des parcs d'activité	PAS D'AFFECTATION DU RESULTAT		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE, l'affectation de résultat des sections de fonctionnement tel qu'exposé ci-dessus.

FISCALITE – Vote des taux 2022 – budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2022, identiques à ceux de 2021 :

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,38 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 24.60 %

Indemnités des élus 2021

Le conseil communautaire a pris acte.

FISCALITE – Taux TEOM 2022

MM Ohier et Denby Wilkes précisent les éléments principaux de la hausse annoncée du coût du traitement des déchets.

M Ohier souligne que nos taux restent plus bas que ceux des territoires voisins et que d'autres territoires bretons, similaires au notre.

Mme Duhil précise qu'il faudra bien expliciter ces hausses auprès de la population.

M. Penhouet note que la hausse sera la plus importante pour les Lunairiens mais qu'il faut être solidaire. Il rappelle aussi que le service est très bien géré et que les coûts de collecte ont été rationalisés au maximum ces dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2022 de la TEOM suivants :
 - Dinard : 7.55
 - La Richardais : 7.55
 - Le Minihic sur Rance : 7.30
 - Pleurtuit : 7.55

- Saint Briac sur Mer : 6.80
- Saint Lunaire : 6.50
- Beaussais sur Mer : 7.55
- Lancieux : 6.60
- Trémereuc : 7.55

FISCALITE – Redevance ordures ménagères – campings et aires de camping cars 2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les montants 2022 de la redevance spéciale pour les campings / aire de campings cars :
 - Redevance à l'emplacement par mois d'ouverture au public
 - 3 € / emplacement / mois sur la période avril à septembre inclus
 - 1.50 € / emplacement / mois sur la période d'octobre à mars inclus

Budget principal 2022

Conformément à l'article L. 2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2022

Budget annexe 2022 Pole collecte et traitement des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget annexe 2022 traitement et collecte des déchets en suréquilibre

Budget annexe 2022 SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget annexe 2022 du SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Budget annexe 2022 PA des Landes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe 2022 concernant le parc d'activités des Landes à Trémereuc

Budget annexe 2022 PA Coutelouche

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le budget annexe 2022 concernant le parc d'activités de Coutelouche à Beaussais sur Mer

Budget annexe 2022 PA de l'Orme

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le budget annexe 2022 en suréquilibre concernant le parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit

FINANCES – Subventions Volet 3 contrat de territoire 35 - 2022

M le Président précise que c'est la dernière année de ce volet 3 dans le cadre du contrat actuel, qui est terminé et que le prochain contrat est en cours d'élaboration par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les subventions proposées au titre du volet 3 – année 2022 – contrat de territoire 35

FINANCES – Durée d'amortissement des biens

A la question de M Derenne, il est confirmé que toutes les dépenses d'une opération d'investissement sont amorties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Fixe les durées d'amortissement proposées

FINANCES – Constitution de provisions pour créances douteuses

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve la constitution d'une dotation complémentaire de la provision pour risques et charges relative à la dépréciation des actifs circulants à hauteur :

- de 1 163.00 € pour le budget principal
- de 40.00 € pour le budget collecte et traitement des déchets
- de 101.00 € pour le budget du SPANC

Valide l'application du régime semi-budgétaire de droit commun pour cette provision.

FINANCES – CAP EMERAUDE – demande de prolongation des garanties d'emprunt

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix et 1 voix contre (M Leroy)

Approuve la prorogation de emprunts présentés selon les conditions financières détaillées

Maintient son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 20,00 % (quotité garantie).

FINANCES – CAP EMERAUDE – Garantie d'emprunt banque postale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 1 voix contre (M Leroy)

ACCORDE sa garantie d'emprunt au contrat de prêt sus mentionné et aux conditions ci-dessus présentées.

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Modifie le tableau des effectifs comme suit :

Service	Poste à supprimer	Poste à créer	DHS	Date de création
Autorisation du droit des sols	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	35 heures	01/04/2022

Autorisation du droit des sols	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif	35 heures	11/04/2022
--------------------------------	--	-----------------------	-----------	------------

RESSOURCES HUMAINES – Création de poste pour accroissement temporaire d'activité au pôle petite enfance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valider le recours à un agents contractuel pour accroissement temporaire d'activité suivant

Service	Fonction	Catégorie hiérarchique	DHS	Date du recrutement	Indice de rémunération maximum
Multi-accueil Mobydouce	Agent social	C	20h00	01/04/2022	Indice Majoré 363

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition d'un agent de Dinan Agglomération - pôle petite enfance

Après en avoir, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition avec Dinan Agglomération pour un agent pour une Durée Hebdomadaire de service global de 35 heures jusqu'au 31 décembre 2022.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- De préciser que les charges afférentes à la rémunération de l'agent seront remboursées par la communauté de communes à Dinan Agglomération au prorata du temps passé.

RESSOURCES HUMAINES – Ouverture à des recrutements d'agents contractuels sur des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ouvrir la possibilité au recrutement à des contractuels pour les postes mentionnés
- De préciser que le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2016-149 du 14/12/2016 est applicable aux agents contractuels »

Adhésion à des associations de protection du patrimoine arboré et fruitier

Le montant annuel total des cotisations à ces associations est de 115 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion aux associations suivantes : Mordus de la Pomme, Société Horticole d'Ille-et-Vilaine, Voies Vertes et AFAC-Agroforesteries
- AUTORISE la présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

MARCHE PUBLIC – Accord cadre missions géotechniques

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec la société GINGER CEBPT

- AUTORISE le Président à prendre toutes décisions relatives à la passation, l'exécution et au règlement de l'accord-cadre à bons de commande missions géotechniques (G1-G2). Cette délégation autorise le Président à signer tous les avenants et modifications liés à ce marché.
- AUTORISE le Président à signer tous les bons de commande relevant du marché dans la limite de crédits inscrits au budget.

Convention service unifié entre le PETR et les quatre EPCI du Pays de Saint-Malo

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention proposée

Création Groupe de Travail – projet piscine communautaire

M. Christian POUTRIQUET est favorable à la création de ce groupe de travail, se félicite de la volonté d'intégrer toutes les minorités mais il précise que son groupe n'y participera pas, rappelant que son groupe est contre la délocalisation de la piscine municipale actuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la création du groupe de travail proposé et la composition proposée